

RÉSEAU MUSIQUES ACTUELLES GRAND-EST « GRABUGE »

MISSIONS & ORGANISATION

PREAMBULE :

Le présent document présente l'ensemble des missions que les acteurs du réseau Musiques Actuelles Grand-Est souhaitent initier, coordonner ou porter ensemble, en veillant à les inscrire dans une démarche de développement durable au sens le plus large, et de responsabilité sociétale des organisations.

Ces missions feront l'objet d'un plan d'actions et seront traitées de front, au niveau local et/ou régional, en étant toutefois priorisées selon les moyens disponibles, et l'implication volontaire des acteurs. Elles seront pilotées par des commissions, tel que défini dans l'article 4 du règlement intérieur de l'association du réseau.

L'objectif de l'association est de fédérer le plus possible d'acteurs de la filière.

Ses missions ne sont pas exclusivement destinées à ses adhérents mais bien à l'ensemble des acteurs du territoire et de la filière. L'intérêt général et la notion de service public sont les socles de son action.

Rappels :

➤ **Objet de l'association :**

L'association a pour objet de favoriser le développement et la structuration de la filière des musiques actuelles par un réseau régional d'acteurs, large et ouvert, représentatif de la filière et du territoire de la région Grand-Est, en complémentarité et en synergie avec ses adhérent-e-s.

➤ **Valeurs du réseau :**

Le cadre de coopération initié par le réseau s'appuie sur les valeurs inscrites dans sa charte :

- la lucrativité limitée ;
- l'intérêt général et l'utilité sociale ;
- le transversalité ;
- la mixité des ressources (pouvoirs publics, économiques, non monétaire...);
- l'indépendance capitalistique ;
- l'ancrage territorial ;
- l'inscription dans un projet artistique et culturel, avec une orientation significative dans le domaine des musiques actuelles ;
- la diversité culturelle et artistique ;
- l'innovation et l'émergence artistique ;
- un rôle d'éducation, de formation et d'accompagnement ;
- l'éco responsabilité.

PARTIE 1 : LES MISSIONS DU RESEAU

I – Organiser et développer le réseau régional des Musiques Actuelles en Grand-Est

Afin de favoriser, en proximité, les actions et l'interconnaissance des acteurs, le réseau doit agir sur la base d'une organisation des territoires à partir de pôles structurant¹ la Région Grand Est.

I.1 – Animer le réseau régional des MAGE

Animer la dynamique de coopération entre les acteurs de la filière des musiques actuelles et veiller à tendre vers une équité de service à l'échelle du Grand Est. Ce notamment en favorisant :

- l'interconnaissance entre les membres de la filière, entre acteurs d'horizons différents,
- les projets inter-acteurs,
- la mutualisation et la transmission,
- l'appropriation par l'ensemble des acteurs des enjeux artistiques, économiques, sociétaux à l'échelle régionale, nationale et internationale pour la filière.

Assurer le relais entre les fédérations et syndicats nationaux et les acteurs du réseau Grand-Est.

I.2 – Garantir la représentation de la filière et de ses acteurs dans les instances régionales, nationales, internationales

S'assurer que le Réseau puisse être un interlocuteur privilégié des institutions et des pouvoirs publics pour l'élaboration des politiques publiques en faveur des Musiques Actuelles. A ce titre, le réseau agira pour faire évoluer les politiques publiques en faveur des musiques actuelles par des propositions d'évolution et de création de programmes d'aides adaptés à l'ensemble des parties prenantes de la filière.

S'assurer d'une participation d'adhérents la plus large possible, au nom du Réseau, dans les instances ou groupes de travail et assurer le relais d'information à destination des acteurs de la filière.

II – Produire de la ressource et informer

II.1 – Observer, partager et valoriser la ressource

Mettre en place des démarches d'observation et de production de ressources, en adéquation avec les spécificités du secteur des musiques actuelles et les priorités du réseau.

Ceci en partenariat notamment avec l'Agence Culturelle Grand Est et en tenant compte :

- de ce qui est mis en œuvre au niveau national dans le cadre du CNM et autres organisations professionnelles,
- des outils déjà utilisés par certains acteurs (notamment la plateforme de formulaires et de rapports statistiques en ligne GIMIC)

¹ Pôle structurant : Face à la vaste taille du territoire du Grand-Est, l'ensemble des actions permettant la mise en œuvre des missions du réseau s'appuiera sur un maillage de pôles structurants sur les territoires (notamment les SMAC). Ces pôles structurants veilleront à la mise en œuvre des actions du réseau pour leur territoire et ses acteurs, travailleront globalement à la structuration de la filière sur leur territoire de manière cohérente vis-à-vis de la structuration régionale, et assureront un relais d'information entre acteurs de leur territoire et association du réseau. Ils peuvent également être missionnés par le réseau pour accompagner des territoires non dotés de pôle structurant, pour en faire émerger.

Cartographier les acteurs et leurs compétences, et identifier les logiques territoriales d'organisation de la filière.

Recenser les expériences innovantes, les valoriser et fixer des objectifs prioritaires partagés.

Évaluer la contribution des acteurs des musiques actuelles au développement économique et sociétal durable et à l'attractivité de la région et de ses territoires.

Analyser et partager les données permettant de valoriser la filière, avec d'autres filières, réseaux et/ou partenaires.

II.2 – Garantir le même accès à l'information et à la ressource sur l'ensemble du territoire²

Mettre en place une stratégie globale d'information et d'échanges alliant ressources numériques, temps de rencontre et d'information, et relais par les pôles structurants sur les territoires.

III – Soutenir le développement de la filière et sa visibilité

III.1 – Favoriser la circulation et la professionnalisation des artistes

Poursuivre la mise en place de plateformes de diffusion en région, en France et en Europe, et y intégrer systématiquement les développeurs d'artistes.

Missions sur 3 plans :

III.1.1 Sur le plan régional GE

Faciliter le repérage des artistes de la région, celui des développeurs d'artistes (et leurs besoins). Organiser un évènement de filière pour valoriser les artistes régionaux auprès des programmeurs régionaux et hors région, et organiser ces temps également sur des évènements existants. Favoriser le développement de la diffusion en milieu rural.

III.1.2 Sur le plan national

Favoriser les rencontres des développeurs d'artistes avec la filière nationale, (faire monter en compétence et en reconnaissance les acteurs régionaux), rendre visibles les artistes par des actions conséquentes lors des rencontres professionnelles nationales.

III.1.3 Sur le plan international

Idem que sur le plan national, sur 3 niveaux :

- Transfrontalier
- Européen
- International

III.2 – Favoriser la professionnalisation des développeurs d'artistes et l'emploi des professionnels de ce métier

Repérer les structures ou individus œuvrant au développement des artistes, et identifier leurs forces, faiblesses, besoins.

Veiller à ce que ces structures ou individus puissent être soutenus dans leurs démarches de professionnalisation et accompagnés dans les différents aspects de leurs métiers.

Participer à la mise en œuvre de conditions favorables pour le développement d'activité générant ainsi la professionnalisation et l'emploi.

² Un groupe de travail communication a déjà lancé des travaux lors de la période de préfiguration du réseau, qui pourront venir enrichir ce paragraphe.

III.3 – Favoriser la montée en compétence des acteurs, dans tous les champs de la filière

Contribuer au décloisonnement des parcours d'apprentissage entre les musiques actuelles, le jazz et la musique classique/contemporaine. Ce en développant des liens avec les conservatoires et écoles de musique.

Identifier/initier les possibilités de mise en œuvre d'actions de formation croisées pour les différentes catégories de professionnels de l'enseignement musical et des musiques actuelles.

Favoriser la montée en compétence des acteurs en mettant en relation l'offre de formations existante avec les besoins des acteurs, en favorisant l'émergence de formations complémentaire et plus généralement en renforçant les relations avec le monde de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Etre force de proposition et d'expertise pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation en faveur des métiers du secteur des musiques actuelles, et d'un schéma/parcours régional de l'accompagnement artistique.

III.4 – Développer l'éco-responsabilité de la filière

Sensibiliser les acteurs de la filière et le public aux enjeux du développement durable.

Recenser les pratiques, initiatives et prestataires écoresponsables des acteurs musiques actuelles sur le territoire.

Diagnostiquer les besoins et accompagner les démarches en faveur du respect et de la protection de l'environnement.

Rédiger des chartes de bonnes pratiques pour tous les acteurs de la filière.

III.5 – Poursuivre et développer le rôle de prévention santé

Penser un nouveau projet Grand-Est structuré par territoire en matière de prévention des risques auditifs, sur la base du travail de l'association nationale « Agi Son », prenant appui sur les compétences existantes au sein du réseau (acteurs et salariés de l'association).

Développer la prévention sur d'autres champs : risques posturaux, addictions...

IV – Valoriser le réseau MAGE comme ressource

IV.1 – Sur le plan artistique et culturel

Déployer des outils de communication (notamment site internet) à la fois ressource et vitrine de l'actualité régionale.

Valoriser les actions du réseau permettant la montée en compétence des artistes, leur reconnaissance au plan régional, national et international, ainsi que leur professionnalisation.

Ce notamment en participant aux côtés des partenaires financeurs, à l'élaboration d'actions d'envergure nationale afin de valoriser les acteurs et artistes du GE lors de rencontres professionnelles nationales et internationales.

IV.2 – Dans le champ des Industries Culturelles et Créatives

En connexion avec les autres secteurs culturels et économiques, le réseau doit contribuer à la reconnaissance et à la valorisation de la filière comme secteur économique à part entière.

IV.3 – Sur le plan de la mise en œuvre d’autres politiques publiques

Contribuer à enrichir les autres politiques publiques, en valorisant les actions du réseau et de ses acteurs s’inscrivant de façon transversale dans les autres secteurs d’activité et dans les autres politiques publiques (Education / Jeunesse / Social et médico-social / Socioculturel / Tourisme / Economie / etc.).

PARTIE 2 : ORGANISATION

I – Représentation des adhérents par collèges *(extrait du règlement intérieur)*

L’association est composée de Collèges auxquels les membres actifs et les membres usagers de l’association s’inscrivent en fonction de leurs activités. Cette représentation par collège permet à l’association de représenter au mieux la diversité du champ des musiques actuelles.

Chaque structure peut s’identifier par 3 activités maximum, dont une principale qui est prise en compte en termes de représentation de la diversité de la filière au Conseil d’administration de l’association du réseau.

Les membres peuvent se réunir librement, en collège ou sous-collège (adhérents de même métier : festivals, écoles de musique...) à partir de problématiques spécifiques liées à leur famille de métiers, en périphérie des instances du réseau décrites ci-après.

Les Collèges et les Sous-Collèges informeront le réseau de leurs travaux.

Les 7 Collèges d’adhérents :

Collège	Métiers
Artistes	Auteurs ; Compositeurs ; Interprètes
Production de spectacles	Tourneurs ; Promoteurs ; Structures de production
Diffusion	Festivals ; Salle de concerts ; Clubs ; Exploitants de salle ; organisateurs sans lieu fixe
Musique enregistrée	Producteurs/éditeurs phonographiques ; Editeurs musicaux ; Studios d’enregistrement disquaires, distributeurs
Pratique et transmission	Ecoles de musique/conservatoires ; Studios de répétitions ; Projet de médiation/action culturelle
Information et formation	Structures de formation ; Centres de ressources
Média	Radios ; Presse ; Blogs

II - 2 instances pour piloter les missions du réseau

La participation des membres au Réseau des Musiques Actuelles Grand Est aux instances s’effectue à titre bénévole (remboursement de frais de déplacement et de mission possibles si investis d’une mission par le Conseil d’Administration).

II.1 – Les commissions : instance principale autour des missions du réseau *(extrait du règlement intérieur)*

Les différents axes de mission sont portés par des commissions transversales créées en Assemblée Générale et animées par :

- 1 adhérent-e référent, désigné-e au sein de chaque commission sous forme de vote, et qui aura à sa charge l’animation de la commission ;
- 1 administrateur-riche, désigné-e par le Conseil d’Administration, en soutien ;

- 1 salarié-e du réseau qui assurera le secrétariat et la ressource nécessaire au bon fonctionnement de la commission.

Elles sont composées sans restriction de candidatures, avec toutefois un seul membre par structure adhérente, et les adhérents qui les composent sont renouvelés chaque année en AG afin de permettre aux nouveaux adhérents de s’y inscrire. Sous la responsabilité du co-président en charge de la Vie Associative, les référents doivent parrainer les nouveaux arrivants et les informer des travaux en cours pour une meilleure intégration.

Le référent, en accord avec la majorité des membres de la commission, peut faire appel à tout intervenant extérieur pour apporter la ressource nécessaire au bon fonctionnement des travaux. Il sera également possible de faire appel à des prestations extérieures après accord du Conseil d’Administration et dans la limite du budget validé par ce dernier.

Les travaux des commissions sont présentés à minima en Assemblée Générale annuelle.

II.2 - Les Groupes de Travail : une instance ponctuelle et agile *(extrait du règlement intérieur)*

Ils peuvent naître à tout moment, en fonction d’une opportunité, d’une problématique précise à traiter (exemple : la crise sanitaire...), d’une volonté partagée des membres. Ils ne sont pas pérennes

Leur objectif est d’associer des compétences et énergies afin de mobiliser la puissance du collectif.

Ils se composent de 4 à 15 membres, sont créés par le Conseil d’Administration, ou par au moins 4 adhérent-e-s qui en font la demande auprès d’un des co-présidents.

Ils sont dissouts par le Conseil d’administration.

Le Groupe de Travail est constitué de deux animateurs-rices, dont :

- Un-e administrateur-riche désigné-e par le Conseil d’Administration ;
- Un-e adhérent-e désigné-e par les membres du Groupe de Travail sous forme de vote.

Une fois désigné par le Conseil d’Administration, l’administrateur a un mois pour communiquer sur la création d’un nouveau Groupe de Travail, mettre en place les inscriptions des adhérents souhaitant s’investir au sein de ce groupe et finaliser la constitution de la composition dudit Groupe de Travail.

Ils/elles devront rendre compte des travaux et des avancées au Conseil d’Administration sur invitation.

Les salariés de l’association du réseau et des intervenants extérieurs peuvent être invités occasionnellement à la demande des animateurs-rices du groupe de travail.

III - Comité de suivi

Le Comité de suivi est constitué des cinq co-présidents de l’association du réseau, de la direction salariée de l’association et des membres associés (partenaires publics et autres organisations professionnelles désignées par le Conseil d’Administration pour accompagner le fonctionnement du réseau).

Le Comité de suivi examine en particulier :

- La mise en œuvre progressive des objectifs désignés au sein de la/des convention(s) ;
- L’état d’exécution du budget de l’année en cours et l’élaboration du budget prévisionnel pour l’exercice suivant ;
- La réalisation du programme d’actions de l’année écoulé, ainsi que les orientations de l’année à venir ;
- Le bilan financier de l’année écoulée, et les comptes consolidés correspondants.

Le Comité de suivi se réunit au moins deux fois par an.